

Projet pédagogique De L'ALSH 2017/2018



Sommaire.

- 1) Présentation de l'accueil
 - a) L'organisateur·
 - b) L'équipe d'animation
- 2) Fonctionnement de l'accueil
 - a) Les inscriptions.
 - b) Les horaires.
 - c) La restauration et le gouter·
 - d) Le budget.
 - e)L'hygiène et la santé·
 - f) La journée type·
- 3) Le projet éducatif de la Communauté de Communes.
- 4) Les objectifs pédagogiques et son évaluation.

1. Présentation de l'accueil

a) L'organisateur :

La Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) est une structure intercommunale située dans la région Midi-Pyrénées plus précisément dans le département des Hautes-Pyrénées (65). La Communauté des Communes du Pays de Trie a été créée le 1er janvier 2007. Elle regroupait 22 communes et possédait la compétence école depuis le 1er janvier 2007. Elle a repris en gestion directe la compétence « enfance/jeunesse » depuis le 1er janvier 2013. La CCPT est devenu depuis le 1er janvier 2017 la CCPTM en fusionnant avec l'intercommunalité du Magnoac. Elle regroupe à ce jour 50 communes.

La CCPT est présidée par Monsieur Bernard Verdier.

Adresse Postale:

Communauté de Communes du Pays de Trie

Et du Magnoac

31, place de la Mairie

65220 TRIE SUR BAISE

Tél: 05.62.35.06.09

La Maison Enfance Jeunesse (MEJ).

• Adresse postale:

Maison Enfance Jeunesse

11 Rue des écoles

65220 Trie-sur-Baïse

Tel: 05 62 93 41 66

b) L'équipe d'animation.

Nom	Prénom	Fonction	Diplômes	Lieux d'intervention
Gillouin Lemaire	Delphine	Coordinatrice et Directrice muti- site	BAFA, BAFD BPJEPS	École de Trie, Villenbits et MEJ
Lemonnier Aubian	Mayala	Directrice ALSH et CLAC / Animatrice	BAFA BPJEPS	MEJ, école de Trie et CLAC
Guerrachli	shaad	Directeur périscolaire et adjoint CLAC / Animateur	BAFA BAFD en cours	MEJ, école de Trie et CLAC
Bourgeois	Maxime	Animateur	BAFA	Ecole de trie, villembits, MEJ
Lafforgue	Christelle	animatrice	BAFA	MEJ, école de Trie
Pocino	Marylin	animatrice	CAP petite enfance	MEJ, école de Trie
Canadell	Maéva	Animatrice stagiaire	En apprentissage	MEJ, école de trie
Poque	Barbara	Animatrice remplaçante	BAFA	Multi-site

Chacun a une mission, des tâches et des devoirs, mais nous devons tous nous réunir autour d'un même rôle, celui de rendre nos temps d'accueil le plus agréable possible aux jeunes.

Pour ce faire voici un petit rappel des missions de chacun:

<u>Le directeur :</u> Il met en œuvre le projet éducatif de la structure organisatrice· Il est garant du projet pédagogique et de la sécurité de chacun· Il est responsable de tout ce qui relève du budget· Il a la responsabilité morale et pénale des jeunes affectés sur les différents temps d'accueil· Il s'occupe des relations extérieures (partenaires, communes, DDCSPP···)· Le directeur est aussi animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les jeunes et les animateurs·

Les animateurs: Ils sont sous la responsabilité du directeur· Ils adhèrent aux orientations des projets pédagogiques et éducatifs et les appliquent· Leur travail s'inscrit dans une démarche de travail en équipe, de partage de connaissances, de communication et ils participent à l'élaboration de la vie quotidienne et collective· C'est la personne du collectif adulte qui se trouve le plus souvent auprès des jeunes, de leurs désirs et de leurs besoins· Grâce à un travail en équipe, les besoins de l'enfant seront pourvus à tout moment· Ils doivent considérer l'enfant comme un être unique et établir avec tous les jeunes une relation de confiance et de communication en respectant sa pudeur et en étant impartial· Ils doivent aussi les aider à faire part par eux-mêmes et à ne pas agir à leur place· Ils représentent pour les jeunes l'adulte référent· Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation· Enfin, ils assurent la sécurité physique, affective et morale des jeunes sur tous les temps d'accueil·

2. Fonctionnement de l'accueil :

a) Les inscriptions.

Les inscriptions ont lieu dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac au 31 place de la mairie à Trie sur Baïse·

L'inscription doit se faire au plus tard une semaine à l'avance.

Les programmes, les tarifs et les formulaires d'inscription sont préalablement distribués aux enfants fréquentant les écoles du canton. Les enfants des écoles de Burg et de Montastruc reçoivent également le programme dans leur cartable.

Il est également possible de trouver l'ensemble de ces informations aux points d'accueil suivants :

- l'accueil de la communauté de communes,
- la Maison Enfance Jeunesse
- l'Office de tourisme du canton de Trie
- l'affichage à l'entrée les écoles
- par l'intermédiaire des boîtes mail personnelles des parents le désirant,
- et sur le site internet : www.triesurbaise.com/ ·

b) Les horaires.

Pour les vacances scolaires : les horaires d'ouverture du centre sont de 7h30 à 18h30 sans interruption. Les parents ont la possibilité d'amener leurs enfants jusqu'à 10h00 le matin.

Il est possible de les récupérer à 12h00, de les ramener entre 13h30 et 14h00 et de les récupérer dès 16h30 jusqu'à 18h30.

c) Restauration et goûter·

La restauration est assurée par la maison de retraite « les rives du Pélam » et les repas sont pris principalement, dans la salle « cuisine » au sein de la Maison Enfance Jeunesse· Les enfants sont encadrés par des animateurs et un agent de cantine·

Par beau temps, il est possible de faire manger les enfants à l'extérieur sur les tables de pique-nique prévues·

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs. Il se doit d'être équilibré et répondant aux besoins nutritionnels des enfants. (Eau, céréales, produits laitiers et fruits), il se prend entre 16h00 et 16h30. Nous profiterons de ce moment pour échanger nos impressions de la journée avec celles des enfants afin de prendre en compte leur ressenti et leurs besoins éventuels pour améliorer notre fonctionnement.

d) Le budget prévisionnel·

Le budget prévisionnel des vacances de l'année scolaire 2017-2018 s'articule comme suit :

Vacances de Toussaint 2016	500 €
Vacances d'Hiver 2017	700 €
Vacances de Printemps 2017	700 €
Vacances d'été 2017	4500 €
TOTAL	6400€

e) L'hygiène et la santé·

Les enfants seront sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant les repas, se changer après une activité sportive intense,...

En cas de blessures, un assistant sanitaire, titulaire du PSC1, prendra en charge l'enfant et lui administrera les premiers soins. Une trousse à pharmacie complète est disponible au centre de loisirs. Chaque soin est noté dans le cahier d'infirmerie.

En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les secours puis les parents·

Concernant les enfants en situation de handicap, nous adaptons les activités en fonction de leur possibilité et de leur rythme personnel·

Pour ceux présentant des troubles de santé temporaire (tel qu'une maladie) ou une allergie nécessitant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), nous pouvons administrer le traitement si nous sommes en possession :

- D'une ordonnance du médecin mentionnant le poids de l'enfant et la démarche à suivre.
- D'une autorisation écrite des parents donnant droit au directeur de donner le traitement:
- Les médicaments (au nom de l'enfant dans leur boîte d'origine et avec la posologie).

f) La journée type·

Les horaires	Les activités	
7h30-9h30	Accueil du matin : jeux libre	
9h30-10h00	Présentation de la journée /	
10h00-12h00	• animations pour tous les groupes	
12h00-13h00	Repas des petits	
13h00-14h00	Repas des grands	
13h30-14h00	Temps calme	
Ou 13h30-15h00	Sieste	
14h00-16h00	• animations pour tous les groupes	
16h-16h30	Goûter et temps d'échanges avec les enfants	
16h30-18h30	Accueil du soir : jeux libre	

Le temps d'accueil

L'accueil est un moment essentiel de la journée· Outre le fait de noter la présence des enfants, nous privilégierons des moments calmes avec les enfants pour respecter le rythme de chacun· C'est aussi un moment d'échanges avec les parents·

L'accueil du soir est aussi un temps, où nous privilégierons la communication avec les familles (rendu de la journée des enfants, les infos pour les prochains jours...)

Les animations.

Les activités et les ateliers (créatif, sport, jeux, magie, théâtre, ...) sont programmés à l'avance par l'équipe d'animation. Ces activités respectent les visées

éducatives fixées par l'organisateur et par l'équipe. Nous essayons d'équilibrer notre planning pour mieux répondre aux attentes de tous les enfants.

Cependant, le planning peut être modifié en fonction des conditions météo, de l'état de fatigue des enfants et des idées qu'ils peuvent suggérer...

Les temps de repos

Après le repas, une fois les plus petits en sieste, les autres enfants participent à un temps calme. Nous proposerons un temps de sieste pour les enfants de 3-4 ans et un temps calme pour les 5-11 ans afin qu'ils puissent retrouver l'énergie nécessaires aux activités de l'après-midi·

L'équipe d'animation propose ainsi des idées de temps calmes :

- Lecture,
- Spectacle (organisé par les animateurs (mimes, ombres chinoises, marionnettes)
- Jeux de société
- Danse ou expression corporelle avec de la musique douce.

Un temps calme s'anime et à nous animateurs à lui donner vie·

5) Le projet éducatif de la Communauté de Communes.

Le projet de la communauté des communes s'oriente principalement vers :

Objectif transversal:

Développer un lieu agréable pour l'enfant et l'adolescent, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles·

Objectifs généraux :

- Accueillir les enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial·
- Favoriser pour chaque enfant et chaque jeune sa créativité, sa prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de son autonomie, en complément et en synergie avec la famille et l'école·
- Avec les moyens humains propres au CLSH et autant que possible en partenariat avec les associations locales, organiser et animer des loisirs éducatifs sur long terme à destination des enfants et des adolescents.

6) Les objectifs pédagogiques et son évaluation.

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	moyens
• Instaurer une ambiance de vacances aux séjours·	 Respecter le rythme de chaque enfant Permettre aux enfants d'être acteurs de leur projet Développer l'imaginaire des enfants 	 Créer des moments de dialogue avec les enfants être à l'écoute des enfants sur leurs attentes et envies mise en place d'une boite à idées pour les grands faire des bilans réguliers sur les activités proposées création de projets d'enfants laisser aux enfants la possibilité de ne pas participer à l'activité varier les différents supports et outils lors des animations (feutrine, papier, cartons et mains, pinceaux, sables…) inventer des histoires animer des personnages animer des temps de « théâtre forum »

 Sensibiliser les enfants à la notion de vivre ensemble.

- Aborder les notions de tolérance, de respect et de solidarité...
- Permettre à chaque jeune de trouver sa place au sein du groupe·
- Instaurer des temps de dialogue dans chaque groupe de façon à ce que chacun puisse s'exprimer.
- Prendre en compte les envies et les attentes de chaque enfant lors des différentes animations.
- Impliquer les enfants dans la vie quotidienne du centre·

- Mettre en place de bâton de paroles lors des animations:
- Faire des bilans réguliers avec son groupe.
- Mettre en place d'une boite à idées:
- L'animateur doit être garant du respect mutuel entre enfants et/ou avec les adultes.
- Mettre en place des animations de coopération
- Mettre en place une chartre du fair-play
- Faire participer les enfants au rangement des activités·
- Instaurer le respect :
 des adultes, des autres
 enfants, des locaux, du
 matériel, des règles de
 vie communes...

L'évaluation des objectifs.

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatifs et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, articles de presse, photos.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif